

→Edito



D.R.

Lancé début février par le Chef de l'Etat, le débat national sur la dépendance marquera une première étape en juin 2011 lors de la deuxième Conférence Nationale du Handicap. Entre temps, les consultations s'accroissent, les quatre groupes thématiques mis en place par le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale travaillent...et les divergences se font jour. En clair, le handicap doit-il entrer dans le champ de la réforme ? Après quelques atermoiements, la question du vieillissement des personnes handicapées sera à priori réintégrée aux discussions mais quid de l'ensemble des personnes en situation de handicap ? Pour des questions budgétaires, la fameuse convergence, qui impliquerait d'aligner par exemple le montant de l'APA sur celui de la PCH semble écartée du débat. Au grand dam d'associations comme l'APF, qui pointe le paradoxe de « créer une cinquième branche de protection sociale en excluant une partie des publics concernés », ou de l'Unapei qui alerte « sur la nécessité de maintenir l'AAH après l'âge de 60 ans ». En concevant bien évidemment les revendications associatives, le risque est cependant grand, en faisant entrer les personnes handicapées dans le champ de la réforme, d'aboutir à une moins-value des prestations. Il n'est malheureusement pas dans l'air du temps de parler augmentation des budgets. Il n'en reste pas moins dommage de circonscrire ce débat d'enjeu sociétal à des discussions budgétaires. La frontière est ténue entre maladie, perte d'autonomie, incapacités et handicap. Et réfléchir sur ces termes, c'est penser la place de la personne âgée et de la personne handicapée dans notre société, c'est un réel choix éthique et donc politique.

Karine Reverte
Directrice

Actualité du CCAH



Le CCAH vous ACCOMPAGNE

Depuis deux ans déjà, au travers de son programme de séminaires et de stages construits « sur mesure », le CCAH propose aux professionnels du secteur de la protection sociale et aux entreprises de développer leur professionnalisme en matière d'environnement législatif du handicap, de connaissance des différents dispositifs, intervenants et aides en faveur des personnes handicapées, de structuration du secteur médico-social, d'intégration réussie d'un travailleur handicapé au sein d'une équipe. Soucieux de toujours mieux répondre aux préoccupations de ses

membres et partenaires, riche de 40 années de capitalisation d'expériences et de partenariats avec le secteur associatif et d'une équipe de formateurs et consultants expérimentés, le CCAH est compétent pour apporter conseil et expertise à toute structure, privée ou publique, impliquée dans une démarche liée au handicap.



Un accompagnement pour le montage de votre projet vous serait utile ?

Vous souhaitez opérer un rapprochement avec d'autres associations et avez besoin de conseils ?

Vous voulez sensibiliser l'ensemble de vos salariés pour qu'ils soient partie prenante de votre politique emploi et handicap ?

Vous vous heurtez à une difficulté d'intégration d'un salarié handicapé au sein de l'une de vos équipes ?

Contactez nous, nous pouvons vous accompagner.

► **Contact :**
Valérie Lebris
valerie.lebris@ccah.fr
01 42 27 78 51



→ Edition 2011 du PRO-GRAMME D'AIDE AU DÉPART EN VACANCES des travailleurs handicapés d'ESAT mené en partenariat avec l'ANCV

1350 personnes ont pu bénéficier de ce programme en 2010 et profiter d'un séjour de vacances, projet qui pour beaucoup n'aurait pas vu le jour sans cette aide.

L'édition 2011, grâce à la mobilisation renouvelée des membres du CCAH, prévoit le départ d'au moins deux mille personnes. Quelques aménagements quant aux formalités pratiques ont été introduits comme l'inscription en ligne des demandes. De nouvelles conditions d'éligibilité portent dorénavant sur les coûts de séjour et l'aide apportée est conditionnée à la durée du séjour des bénéficiaires.

Tous les renseignements sur le site www.ccah.fr > Programme d'aide au départ en vacances ou auprès de **Nathalie Garcia** au 01 42 27 72 90, e-mail : nathalie.garcia@ccah.fr

→ Conditions d'ACCÈS À LA RETRAITE ANTICIPÉE pour les travailleurs handicapés

Une circulaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse du 7 mars 2011 précise les conditions d'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés depuis la publication de la loi portant sur la réforme des retraites.

La loi du 9 novembre 2010 ouvre le droit à la retraite anticipée aux travailleurs reconnus handicapés. Pour cela, le travailleur doit avoir été reconnu invalide à 80 % au moins ou titulaire d'une RQTH durant les périodes de cotisation requises.

Le nouveau droit à retraite anticipée est applicable rétroactivement au 11 novembre 2010, et les travailleurs avec RQTH qui auraient vu leur demande précédemment rejetée peuvent la formuler à nouveau. L'âge minimum d'attribution de la

retraite anticipée handicapée demeure fixé à 55 ans.

→ 6^e Campagne HANDIVALIDES

L'association Starting-Block organise la 6^e campagne Handivalides. Jusqu'au 19 mai, 40 journées sont co-organisées par des associations étudiantes, en lien avec les services handicap des établissements, afin de favoriser l'intégration des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur.

Un calendrier des manifestations organisées sur chaque campus est disponible, jour après jour, sur le site www.campagne-handivalides.org.

En 2010, on recensait 10 500 étudiants handicapés contre seulement 700 au début des années 1980. Si le bilan est positif, il reste beaucoup à faire en matière d'accessibilité des bâtiments, d'accès au savoir et d'insertion dans le milieu professionnel des étudiants handicapés.

Les 24 et 25 mars prochain, se tiendra à Lyon la réunion nationale annuelle des signataires de la charte Université handicap.

→ Volonté d'introduire la règle du « décideur-payeur » pour l'ATTRIBUTION DE L'AAH

Le comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés dénonce vigoureusement un projet de décret relatif à la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi d'un demandeur de l'AAH. L'article 3 du projet de décret prévoit de donner la majorité des voix aux représentants de l'Etat siégeant dans les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées lors de l'attribution de l'AAH. Le comité d'entente estime que ce principe du décideur-payeur - l'AAH étant financée par l'Etat - est contraire à l'esprit de la loi du 11 février 2005 et qu'il remet « gravement en cause le rôle de ces commissions et l'intérêt d'y participer pour les représentants des personnes handicapées, si leurs voix ne comptent plus pour l'attribution des prestations sociales ».



2011, LES RÉGIONS À L'HONNEUR

En 2011, le CCAH souhaite valoriser son soutien au secteur handicap en organisant tout au long de l'année des manifestations réunissant porteurs de projets et financeurs. Ces réunions sont aussi l'occasion pour le Comité de rencontrer de nouveaux acteurs du handicap et de renforcer sa présence et son implication sur l'ensemble du territoire français.



La première manifestation de l'année s'est déroulée à Nancy le 24 février dans les locaux de l'association Espoir 54. Neuf initiatives ont été présentées par les responsables associatifs qui ont eu l'occasion de remercier les membres adhérents pour leur aide dans la réalisation de leurs projets. En effet, en 2009 et 2010, les membres adhérents du CCAH ont accordé près d'un million d'euro au secteur associatif lorrain. Cette réunion a également permis au Comité de mieux faire connaître son action auprès des autorités administratives locales (Agence Régionale de Santé, Mairie de Nancy, etc.) mais également de rencontrer de nouveaux acteurs associatifs.



L'ADAPT EURE-ESAT Une « auto-école » citoyenne pour favoriser l'autonomie

L'ADAPT Eure-ESAT a développé dans ses 3 structures d'ESAT du département de l'Eure un concept d'auto-école citoyenne, afin de répondre à la problématique de ses travailleurs rencontrant des problèmes de mobilité.

LES PROJETS PRÉSENTÉS LE 24 AVRIL À NANCY :

- Le pôle de services pour personnes handicapées psychiques (association Espoir 54)
- Le foyer d'accueil spécialisé (FAS) de Diarville (association Fondation Bompard)
- Le FAS de l'abbaye de Justemont (APEI de la vallée de l'Orne)
- Le FAM Enchenberg (association Hospitalor)
- L'IME Le Rosaire (association Saint-Dominique)
- Le service de transports adaptés pour personne handicapées (association d'aide aux personnes âgées du bassin houiller lorrain)
- La MAS Les Floralties (association AOFPAH)

L'architecture au service du projet de vie : MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LES FLORALIES Freyming-Merlebach (57)

Présentée le 4 février à Nancy par Pierre Truscello, directeur général de l'Association des œuvres en faveur des personnes âgées ou handicapées (AOFPAH), la MAS les Floralties de Freyming-Merlebach a été inaugurée en 2010. Elle accueille 60 personnes polyhandicapées ou plurihandicapées associant une déficience mentale grave et une déficience motrice. Le projet architectural est ambitieux. Les différents espaces de vie s'organisent

du secteur de Freyming-Merlebach)

- L'ESAT de Varize (association familiale pour l'aide aux enfants et adultes déficients de l'agglomération messine)

La prochaine cérémonie de présentation des projets soutenus en Aquitaine se déroulera à Bordeaux le 28 avril.



autour d'une rue centrale couverte qui constitue le lieu de la circulation, des échanges, des animations et de la vie sociale. Cette rue accueille des expositions et des manifestations. Vitrée sur sa totalité, elle ménage des points de vue sur la ville toute proche et sur les toits végétalisés de l'établissement.

376 200 € ont été accordés à l'association par les membres du CCAH pour la construction de la MAS les Floralties.

MAS Les Floralties
57800 Freyming-Merlebach
03 87 00 29 80



Du fait d'une confiance en soi altérée, de formations non adaptées au handicap ou de revenus limités obligeant les travailleurs à choisir entre l'autonomie du logement ou celle du déplacement, ils sont nombreux à avoir abandonné l'idée de se déplacer de manière autonome.

Cette absence de mobilité étant toutefois vécue comme un réel frein à la participation sociale, l'association a doté deux premiers sites d'un véhicule sans permis. Un programme théorique et pratique est également développé sur chacun des sites et permet d'offrir aux usagers une sensibilisation aux règles de circulation routière et à l'entretien du véhicule, une formation à la conduite sur route grâce à la voiturette aménagée et de les préparer au Brevet de Sécurité Routière (BSR).

Ce programme est développé par l'association en partenariat avec une auto-école

locale, qui s'est adaptée en obtenant une habilitation « voiturette ». Un partenariat a également été établi avec la Prévention Routière qui met à disposition de l'association un intervenant par site et par an pour une journée. Un référent mobilité a été embauché par l'ADAPT Eure-ESAT pour préparer les usagers au BSR voiturette. Une fois le BSR acquis, la voiturette est mise à disposition moyennant une participation financière (1 € la journée et 0,15 € par kilomètre).

Le CCAH a proposé à ses membres adhérents de participer au financement de ce service et d'un véhicule pour le troisième site à hauteur de 16 000 €.

L'ADAPT Eure-ESAT

20, rue des canadiens - 27300 Bernay - 02 32 43 72 30
bernay@ladapt.org

→ HUMANIS

Issu du rapprochement entre les groupes Aprionis et Vauban Humanis, la naissance du groupe Humanis a été actée lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'association sommitale Humanis du 27 janvier 2011. www.humanis.fr

→ CONGRÈS APF

Le prochain congrès de l'APF aura lieu les 4, 5 et 6 mai prochains à Bordeaux. L'objectif est d'adopter un projet d'orientation qui constituera un cadre politique général pour la mise en place du projet associatif 2012-2017.

→ 4^e ÉDITION DU PRIX OCIRP « ACTEURS ECONOMIQUES ET HANDICAP »

Une remise des prix aura lieu le 23 juin 2011 à Paris à la Bibliothèque François Mitterrand. www.exemplea suivre.fr

AGENDA

→ FIRAH : APPEL À PROJETS 2011

La Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap a lancé le 31 janvier 2011 un appel à projets de recherche appliquée. Modalités de l'appel à projets : www.firah.org

Clôture de la réception des lettres d'intention : le 22 Avril 2011

→ SALON GERONT EXPO - HANDICAP EXPO

- Conférences des professionnels de la santé et de l'autonomie
Focus : « Cinquième risque, cinquième branche : un enjeu sociétal et humain » - 19 mai à 14h30
- Remise du prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie - 19 mai à 13h
Du 17 au 19 mai 2011
Porte de Versailles - Paris
www.gerontexpo.com

→ VILLAGE BIEN-ÊTRE 2011

Manifestation sur le thème « santé, bien-être et lien social » organisée par Prémalliance
Actions de sensibilisation et de prévention en direction de publics fragilisés et présentation de solutions adaptées
Du 20 au 22 mai 2011
Jardins de Prémalliance
485, avenue du Prado - Marseille



Dr Serge GAUTHIER

Président de l'Association des Rénovations Intérieures

L'Association des Rénovations Intérieures (ARI) est une structure parisienne permettant l'insertion professionnelle et sociale d'adultes en souffrance psychique grâce à la rénovation d'appartements. Elle vient de se voir décerner le « Prix spécial du Jury » lors de la cérémonie des Lauréats du CCAH 2011.

Votre association vient d'être primée aux Lauréats du CCAH en obtenant le Prix spécial du Jury. Que représente pour vous cette récompense ?

C'est un très grand encouragement de voir les chantiers de l'ARI récompensés par un jury expert et si proche de la réalité quotidienne des personnes souffrant de handicaps et de celle de leurs accompagnants. Nous sommes fiers qu'ait été soulignée la dimension d'innovation sociale des chantiers de l'ARI. Ceux-ci permettent aux Rénovateurs de retravailler à temps partiel, et aux Clients d'améliorer leur chez soi. Cela souligne, comme toutes les réalisations présentées lors de cette belle cérémonie, qu'une amélioration de la fierté et du plaisir de vivre et de l'insertion sociale est possible, grâce à un partage d'actions de vie et à condition de ne pas être soumis à des injonctions excessives de normalité.

Quelles ont été les opportunités et/ou les freins dans la construction de votre projet ?

La première opportunité a été – outre la rencontre des 3 membres fondateurs de l'ARI – le soutien fort, moral et financier de l'ASM13, de l'Amicale des Polytechniciens et de la Fondation de France, qui nous ont les premiers accompagnés,

puis de plusieurs autres fondations, dont le soutien généreux des membres du CCAH. La seconde accélération vient du succès des chantiers (80 interventions en 2 ans, des commandes jusqu'en septembre) et de l'intérêt recueilli auprès des équipes psychiatriques et médico-sociales concernées.

La rentabilité des chantiers ne permettant le financement que d'une partie de notre entreprise, les freins sont liés au fait que les subventions publiques ne valorisent que le retour vers des milieux de travail conventionnels (emploi en milieu ordinaire ou « protégé », contrat de travail standardisé) alors que nombre de personnes en situation de handicap psychique requièrent des aménagements de la situation de travail, notamment en petits groupes, en tenant compte de certains besoins en termes relationnels, de rythme ou de durée du temps de travail... Ainsi, grâce à l'ARI, nos clients s'offrent des travaux qu'ils n'avaient pas confiés à une entreprise « normale », trop rapide, trop invasive... Nos rénovateurs travaillent bel et bien, mais dans un milieu de travail différent, qui n'est ni l'entreprise, ni l'ESAT. C'est un nouveau type de structure qui leur permet de s'intégrer tout en construisant de nouveaux liens sociaux.

Quelles sont vos perspectives de développement à court et moyen terme, et qu'allez-vous mettre en place pour assurer leur mise en œuvre ?

Un second encadrant est l'élément fondamental. En effet, une douzaine de rénovateurs sont actifs, mais douze autres sont sur liste d'attente par manque d'encadrant. Nous avons lancé un appel à bénévolat et nous pourrions former une personne compétente en travaux mais qui serait attentive à nos usagers. C'est à ce premier niveau qu'un subventionnement public pérenne serait le plus utile. L'acquisition d'un local propre est le second élément essentiel. Il permettrait de renforcer l'impact sur la vie des clients en créant un lieu de rencontre, et sur celle des rénovateurs par des petits travaux complémentaires diversifiés (réparation de meubles, confection de voilages, etc.). Des mesures de l'impact de nos actions (clients et rénovateurs) sont en cours.

Outre le soutien des partenaires qui nous accompagnent et nous soutiennent déjà, dont le CCAH, un intérêt des organismes de subvention publique serait particulièrement souhaitable.

D.R.



LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE / APICIL / AUDIENS / B2V / D&O / HUMANIS / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MEDERIC / MORNAY / NOVALIS TAITBOUT / PRO BTP / RÉUNICA /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE GENERALE / MAI / MCDEF / MGET / MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE

DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIETE GENERALE / MUTUELLE INTEGRANCE / MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES,

COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES / ACAS du CEA / ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE / AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM / ANCV / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du CNRS / CCAS / CNBF / CREDIT

AGRICOLE SA / CREDIT FONCIER / OCIRP / REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

/ ANAÉ / ANCREAI / APF / ASSOCIATION VALENTIN HAÛY / CESAP / CROIX ROUGE FRANCAISE / FAF / FEDERATION DES APAJH / FEDERATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE CROIX-MARINE / HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAFAM / UNAFTC / Unapei / U.N.A.P.H. / UNASEA / UNIOPSS / UNISDA /



Accompagner vos projets,
construire l'avenir.